

LETTRE OUVERTE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 21 septembre 2022

Investir dans des refuges d’abri pour les personnes âgées maltraitées

À la lumière de l’agression sexuelle commise par l’ex-directeur général de la résidence pour aînés Laterroise, il appert que les partis politiques en lice aux élections provinciales doivent annoncer des investissements en matière de refuges d’abri et de soutien pour les personnes âgées qui sont victimes de maltraitance et d’abus.

Le refuge est un type d’hébergement temporaire qui doit être envisagé comme une solution pour les personnes âgées qui ont besoin de protection rapidement lors de situations de négligence. Il doit être conçu pour répondre aux besoins des personnes qui y font appel lorsqu’elles sont victimes d’abus.

Orientés sur la prévention, le repérage puis l’intervention, les intervenants des refuges d’abri et de soutien doivent s’impliquer directement auprès d’aînés qui sont victimes — ou victimes potentielles — de maltraitance pour les guider vers une équipe de spécialistes qui les prend en charge.

Alors que la résolution de ces situations complexes nécessite souvent l’implication de divers intervenants, le secteur public doit s’associer davantage avec le secteur communautaire de la région. Grâce à l’entraide, un projet visant à établir des ententes avec des maisons d’hébergement, qui peuvent accueillir temporairement une personne âgée devant quitter son milieu de vie pour des raisons de sécurité, pourrait naître.

Les personnes âgées peuvent être réticentes à l’idée d’entamer des poursuites judiciaires pour maltraitance, surtout si elles savent que cela aura de graves conséquences, et encore plus s’il s’agit de leur propre enfant. Dans d’autres circonstances, l’état de santé de l’aîné peut s’être suffisamment détérioré, à partir du moment du dépôt de la plainte jusqu’à la comparution au tribunal, de sorte qu’il ne soit pas en mesure de s’y présenter.

Rappelons-nous que toutes ces barrières peuvent être freinées par la formation, l’éducation et la mise en œuvre de politiques adaptées à la fois à la réalité des personnes âgées et aux particularités de la problématique au sein des services de la communauté et du système judiciaire.

Carole Muir
Présidente régionale de l’AQRP Saguenay–Côte-Nord